

ATTENTION : A lire impérativement et avec attention avant l'installation et la mise en route de l'appareil. A conserver pendant toute la durée de vie de l'appareil. En cas de non respect des indications portées dans cette notice, le fabricant ne pourra être tenu responsable des dommages corporels et/ ou matériels survenus.



NOTICE D'INSTALLATION POUR RECUPERATEUR D'AIR CHAUD RAC RUBIS

1 PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

- 1.1 Installation
- 1.2 Utilisation

2 CARACTÉRISTIQUES ET COMPOSANTS

- 2.1 Domaine d'application
- 2.2 Composants

3 INSTALLATION

- 3.1 Amenée d'air comburant
- 3.2 Amenée d'air de convection
- 3.3 Modérateur de tirage
- 3.4 Conduits - Généralités
- 3.5 Conduit de puisage
- 3.6 Conduits de distribution
- 3.7 Accessoires de réseau
- 3.8 Bouches de diffusion
- 3.9 Retours d'air
- 3.10 Groupe de soufflage
- 3.11 Caisson de filtration
- 3.12 Récepteur RF
- 3.13 Kit d'amenée d'air extérieur

4 RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

5 RÉGLAGE DU THERMOSTAT ESCLAVE

- 5.1 Premier démarrage
- 5.2 Mode OFF
- 5.3 Mode de fonctionnement
- 5.4 MANU & MANU ECO
- 5.5 AUTO
- 5.6 Programmation horaire
- 5.7 Mode saison hiver ❄
- 5.8 Mode saison été ☀
- 5.9 Menu installateur
- 5.10 Appairage thermostat / récepteur
- 5.11 Signaux lumineux
- 5.12 Réglages pour le fonctionnement avec le groupe RAC

6 MISE EN SERVICE

- 6.1 Dispositions préalables
- 6.2 Equilibrage des débits

7 UTILISATION

8 ENTRETIEN

9 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

10 GARANTIE



1 PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

1.1 Installation

- Sauf prescription contraire figurant dans la notice du fabricant d'insert, le système RAC peut être mis en place dans une habitation individuelle, sur une cheminée équipée d'un insert, existant ou neuf, conforme à la norme NF D 35-376 ou NF EN 13229 et dont la température moyenne des produits de combustion en fonctionnement normal est inférieure à 400°C. Cet insert doit fonctionner exclusivement au bois en bûches et être doté d'une buse de raccordement.
- Le système RAC peut être installé dans tout logement équipé d'un conduit de cheminée conforme à la norme NF DTU 24.1. Les conduits de fumée existants doivent faire l'objet d'un diagnostic (annexe C norme NF DTU 24.1).
- L'air comburant est prélevé soit dans la pièce où est installé l'insert, laquelle est pourvue d'une arrivée d'air frais, soit directement à l'extérieur. La mise en œuvre de l'amenée d'air comburant doit respecter les dispositions des § 5.1.1 et 6.5 de la norme NF DTU 24.2.
- L'air de convection est prélevé soit en tout ou partie à l'extérieur du logement, soit dans la pièce où est installé l'insert. La mise en œuvre des entrées d'air de convection doit respecter les dispositions des § 5.3.1.1, 6.3.1 et 6.8.2 de la norme NF DTU 24.2.
- La mise en œuvre de l'insert, du conduit de fumée et du système RAC doit être réalisée par un professionnel qualifié. Si le système RAC est installé sur une cheminée existante, il conviendra d'établir un diagnostic préalable.
- Le système RAC peut être installé :
 - Soit conjointement à l'installation de l'insert. Dans ce cas, le conduit de fumée sur lequel est raccordé l'insert doit faire l'objet d'un diagnostic selon l'annexe C de la norme NF DTU 24.1. Le conduit de raccordement doit avoir une classe d'étanchéité N1 au minimum.
 - Soit sur un insert existant. A défaut de la présence d'une plaque signalétique, selon la norme NF DTU 24.1, ou de l'existence d'une attestation de conformité du conduit de fumée, l'étanchéité du conduit de raccordement est à vérifier selon l'annexe C de la norme NF DTU 24.1.
- Le système RAC ne peut être raccordé directement sur un carter d'air chaud équipant l'insert.
- La libre circulation de l'air doit être assurée, des pièces équipées de bouches de diffusion vers la pièce où est installé l'insert. Pour cela, il conviendra d'installer des grilles de retour d'air de sections conformes à celles indiquées dans la section RETOURS D'AIR.
- Toute bouche de diffusion est interdite dans les pièces équipées de bouche d'extraction d'air vicié.
- Le système de ventilation doit être conforme à la réglementation en vigueur.
- Lorsque le chauffage n'est pas électrique, le système RAC peut être installé dans des logements avec VMC hygroréglable type B s'il est mis en place une entrée d'air neuf :
 - Spécifique à l'insert,
 - Extérieure et directe en façade
- Le système de distribution d'air chaud RAC doit être alimenté par une ligne indépendante conforme à la norme NF C 15-100. Un moyen de déconnexion doit notamment être prévu dans les canalisations fixes conformément aux règles d'installation.
- Pour toute intervention sur l'appareil, veillez à ce que l'alimentation électrique soit coupée.
- Ne pas recouvrir l'appareil afin de permettre le refroidissement du moteur.

- Ne jamais placer le caisson dans la hotte de la cheminée.
- S'assurer que les conduits soient adaptés.
- N'utiliser que des accessoires de réseau métalliques.

1.2 Utilisation

- Cet appareil peut être utilisé par des enfants âgés d'au moins 8 ans et par des personnes ayant des capacités physiques, sensorielles ou mentales réduites ou dénuées d'expérience ou de connaissance, s'ils (si elles) sont correctement surveillé(e) s ou si des instructions relatives à l'utilisation de l'appareil en toute sécurité leur ont été données et si les risques encourus ont été appréhendés.
- Les enfants ne doivent pas jouer avec l'appareil.
- Le nettoyage et l'entretien par l'utilisateur ne doivent pas être effectués par des enfants sans surveillance.
- L'appareil doit être alimenté par une ligne indépendante conforme à la norme NF C 15-100. Un moyen de déconnexion doit notamment être prévu dans les canalisations fixes conformément aux règles d'installation.
- En cas de surchauffe du moteur, un coupe-circuit thermique à réarmement manuel arrête automatiquement l'appareil. Le réarmement s'opère en coupant l'alimentation électrique de l'appareil puis en l'enclenchant de nouveau. Le réarmement ne doit avoir lieu qu'après le contrôle d'un professionnel.
- Ne pas employer l'appareil à un usage différent de celui pour lequel il est conçu.
- Il ne doit pas y avoir d'autre appareil raccordé sur un conduit à tirage naturel dans la pièce où est installé l'insert.
- Le système RAC est incompatible avec la mise en place d'un modérateur de tirage.
- Les grilles de convection de la cheminée ne doivent jamais être obstruées.
- N'oubliez pas un accessoire indispensable à votre sécurité : le détecteur de monoxyde de carbone permettant d'en signaler la présence. Il est rappelé que le monoxyde de carbone (CO) est un gaz toxique, inodore et incolore.
- Respecter les obligations annuelles d'entretien.
- Le fabricant ne peut être tenu pour responsable et décline toute responsabilité en cas de dommages subis par les personnes ou les biens à la suite d'une utilisation inappropriée.
- Au déballage, s'assurer que l'appareil n'a subi aucun dommage.
- Si un problème persiste, s'adresser à un professionnel et toujours utiliser des détachées d'origine constructeur.

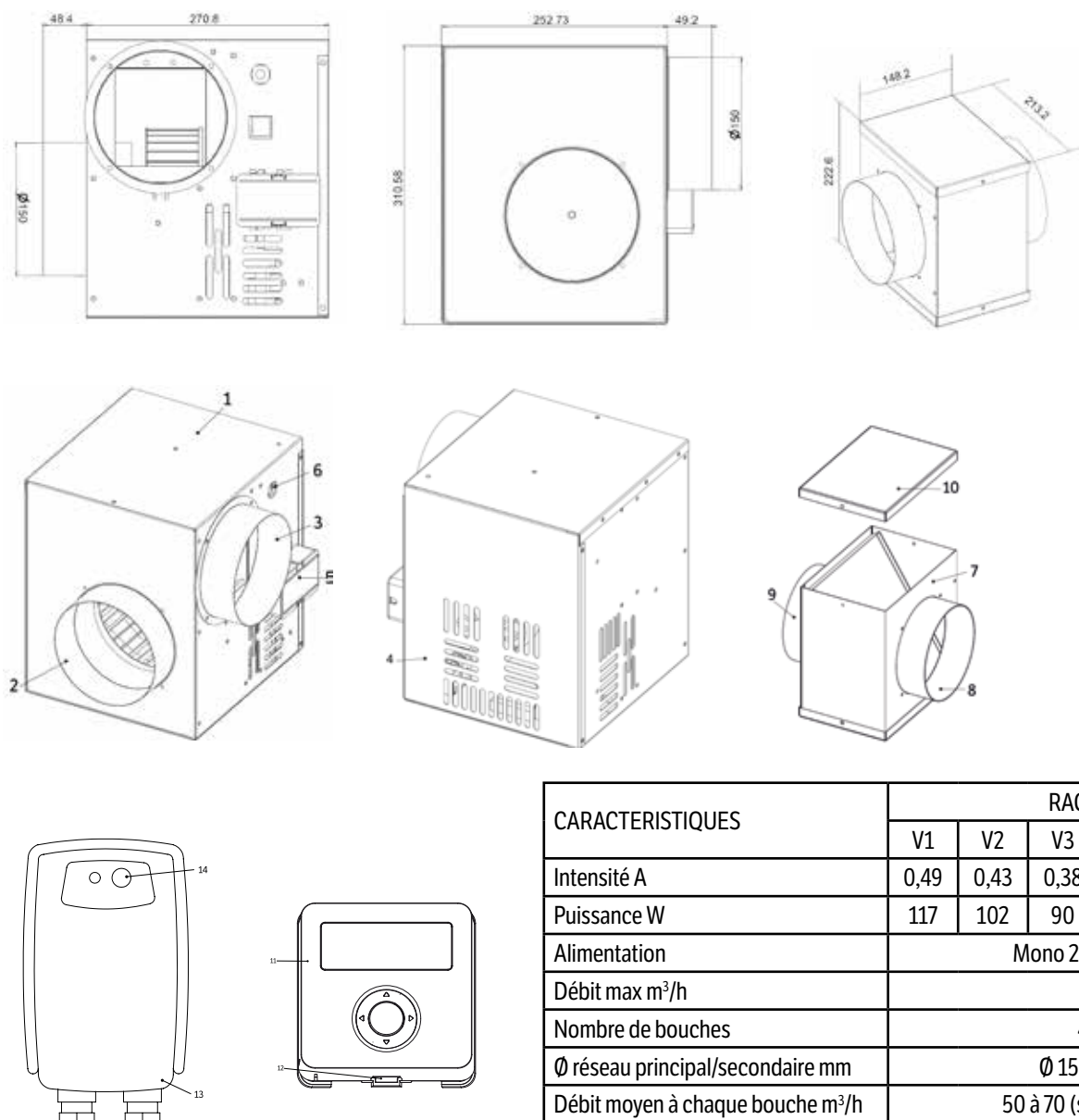
2 CARACTÉRISTIQUES ET COMPOSANTS

2.1 Domaine d'application

Le système RAC est conçu pour la récupération d'air chaud à partir d'un insert, il permet la distribution de cet air dans les pièces à chauffer. La récupération et la distribution sont assurées via un réseau de conduit. Son fonctionnement est automatique l'intermédiaire d'un double asservissement aux températures atteintes au niveau du ventilateur (seuil réglable) et dans la pièce de contrôle.

2.2 Composants

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • (1) Groupe de soufflage RAC RUBIS • (2) Piquage d'extraction pour la récupération d'air chaud • (3) Piquage de soufflage pour la distribution d'air chaud • (4) Panneau d'accès à l'autotransformateur. • (5) Boîtier de raccordement électrique du RAC • (6) Thermostat maître réglable • (7) Caisson de filtration | <ul style="list-style-type: none"> • (8) Piquage d'entrée d'air chaud • (9) Piquage de sortie d'air chaud • (10) Couvercle d'accès au filtre • (11) Thermostat radiofréquence à piles (2 x AAA non fournies) • (12) Façade (accès aux piles) • (13) Récepteur mono 230 V - 50 Hz • (14) Bouton d'appairage du récepteur |
|--|--|



CARACTERISTIQUES	RAC RUBIS					
	V1	V2	V3	V4	V5	V6
Intensité A	0,49	0,43	0,38	0,29	0,2	0,13
Puissance W	117	102	90	68	48	30
Alimentation	Mono 230 V - 50 Hz					
Débit max m³/h	550					
Nombre de bouches	4 à 8					
Ø réseau principal/secondaire mm	Ø 150 / Ø 125					
Débit moyen à chaque bouche m³/h	50 à 70 (selon réseau)					
Température moyenne d'insufflation	60 à 95°C (configuration standard) 50 à 70°C (avec té de mélange)					

3 INSTALLATION

Le système de distribution d'air chaud RAC doit être installé par un professionnel qualifié après avoir établi un diagnostic préalable et réalisé d'éventuelles mises en conformité qui ont pu en résulter. Le système RAC doit alors être mis en œuvre conformément aux prescriptions suivantes.

3.1 Amenée d'air comburant

Le fonctionnement d'un insert nécessite un apport d'air supplémentaire à celui nécessaire au renouvellement d'air des locaux.

A défaut d'indication du fabricant d'insert sur la notice technique, l'amenée d'air comburant doit présenter une section au minimum égale au quart de la section du conduit de fumée avec, dans tous les cas, un minimum de 200 cm² de passage d'air.

La prise d'amenée d'air comburant doit être située soit :

- Directement à l'extérieur, dans ce cas, elle doit si possible être placée face aux vents dominants,
- Dans un espace ventilé sur l'extérieur, dans ce cas, il faut s'assurer de ne pas prélever d'air pollué.

L'amenée d'air comburant doit être protégée par une grille facilement démontable pour en permettre un nettoyage régulier et présentant un maillage d'au moins 3 mm.

3.2 Amenée d'air de convection

La cheminée doit comporter une entrée et une sortie d'air de convection dont les sections sont précisées par le fabricant de l'appareil et ce avec des minima de :

- 400 cm² pour l'entrée basse,
- 500 cm² pour la sortie haute.

Si le fabricant le précise dans la notice de l'insert, l'amenée d'air comburant, lorsqu'elle débouche dans l'habillage, peut faire office d'entrée d'air basse de convection.

Il faut également veiller à ce que soit aménagée une lame d'air de 30 mm minimum, éventuellement entrecoupée d'ailettes, entre l'appareil et les parois de la cheminée, avec un minimum de 10 mm entre le sommet des ailettes et les parois de la cheminée.

Lorsque le système est mis en place dans des locaux équipés d'une VMC hygroréglable avec entrées d'air hygroréglables, l'entrée d'air de convection doit être spécifique à l'insert et directe sur l'extérieur en façade.

3.3 Modérateur de tirage

Il ne doit pas y avoir de modérateur de tirage sur le conduit de raccordement.

3.4 Conduits - Généralités

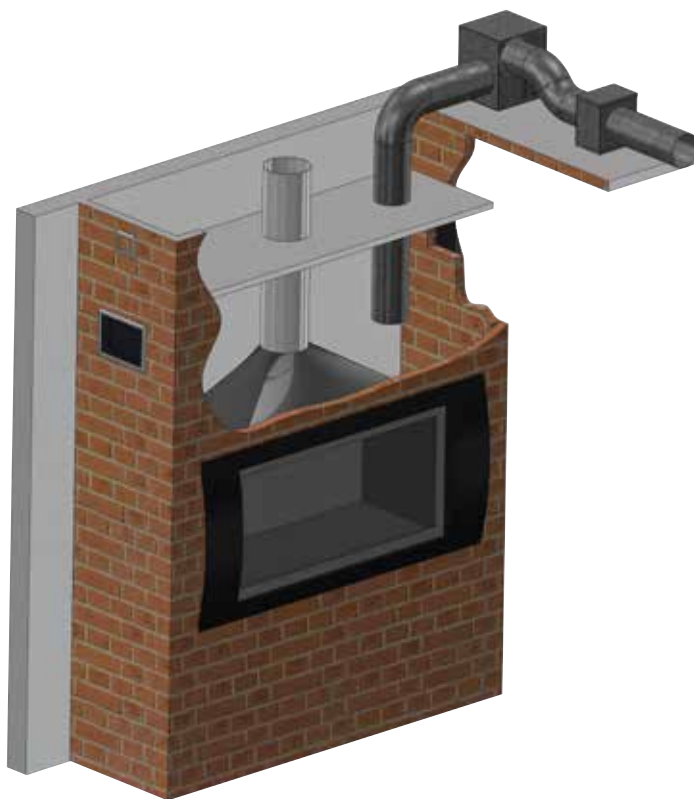
- Les conduits doivent être tendus et suivre des trajets les plus directs possibles en évitant de préférence les dévoiements brusques.
- Les raccordements aux accessoires et au groupe de soufflage doivent être étanches. Idéalement, un collier doit porter sur l'enveloppe interne du conduit isolé ; du ruban adhésif aluminium posé sur l'enveloppe externe et l'accessoire maintiendra l'isolant et assurera une bonne finition.
- Les conduits doivent être adaptés à leur destination (puisage, distribution).
- N'utiliser que des accessoires de réseau métalliques (té, croix, raccord ...).

3.5 Conduit de puisage

Le conduit de puisage permet de transférer l'air chaud depuis la hotte vers le groupe de soufflage. Il est semi flexible et doit être isolé au moins sur la partie circulant à l'extérieur de la hotte. L'isolant peut être malgré tout conservé dans l'enceinte de la hotte. Les enveloppes interne et externe sont classées M0. Il doit être raccordé à l'aspiration du groupe de soufflage et doit déboucher dans l'arrière de la hotte et en dessous de la sortie haute de convection, 30 à 50 cm de préférence.

Le groupe de soufflage doit être placé de manière à mettre en œuvre un conduit de puisage le plus court possible. Idéalement, un conduit de 2 m est conseillé. Dans le cas d'un étage à franchir, un conduit de longueur supérieure peut convenir.

Pour un meilleur fonctionnement, notamment pour le démarrage automatique du groupe de soufflage, il faut faire suivre au conduit de puisage un trajet intégralement montant. Le diamètre du conduit de puisage doit être identique à celui du piquage d'aspiration du groupe de soufflage.



3.6 Conduits de distribution

Les conduits de distribution permettent de transférer l'air chaud depuis le groupe de soufflage ou le caisson de filtration vers les bouches de diffusion. Ils constituent le réseau de distribution. Ils sont intégralement isolés et peuvent comporter :

- Soit une enveloppe interne semi flexible classée M0 et une enveloppe externe souple classée M1,
- Soit une enveloppe interne souple classée M0 et une enveloppe externe souple classée M1.

Le réseau de distribution se compose :

- D'un conduit collecteur, raccordé au groupe. Il est de préférence intégralement dans le diamètre du piquage de soufflage du groupe, dans le cas d'un Ø 150 mm, il peut éventuellement être réduit à un Ø 125 mm, en partie terminale, s'il ne dessert pas plus de 3 bouches. Le conduit collecteur reçoit les accessoires de réseau permettant de raccorder les branches secondaires du réseau,
- De branches secondaires, reliant le conduit collecteur aux bouches de diffusion. Elles sont du diamètre des bouches, Ø 125 mm.

3.7 Accessoires de réseau

Les accessoires de réseau (tés, croix, raccords, culottes) doivent être métalliques (généralement en tôle d'acier galvanisé ou en aluminium).

3.8 Bouches de diffusion

Les bouches permettent de diffuser l'air chaud à travers l'habitation et doivent satisfaire les exigences suivantes :

- Les bouches doivent être exclusivement installées dans les pièces principales (salon, salle à manger, chambres, salle de jeu, bureau). ATTENTION : l'une d'elles doit être OBLIGATOIREMENT installée dans la pièce accueillant le foyer.
- Les bouches doivent être réglables de façon à permettre l'équilibrage des débits.
- Afin de favoriser le brassage, les bouches doivent être installées à l'opposé des retours d'air, dans les pièces desservies, par lesquels l'air est transféré vers le reste de l'habitation. Généralement ces retours d'air correspondent à des détalonnages de porte ou des grilles de transfert (voir Retours d'air).
- Dans le cas de bouches directionnelles, le jet d'air doit être orienté vers le centre de la pièce. La bouche peut alors être positionnée à 10 cm minimum de toute paroi.
- Dans le cas de bouches à jet sur 360°, elles doivent être positionnées à 50 cm minimum de toute paroi.

3.9 Retours d'air

L'air chaud doit pouvoir circuler librement à travers l'habitation de manière à homogénéiser la chaleur. De plus, des dispositions doivent être prises pour ne pas altérer le fonctionnement de la ventilation des locaux. Des retours d'air doivent alors être aménagés :

- Dans les pièces équipées d'une bouche de diffusion et ne comportant pas la cheminée de façon à faire transférer l'air de la pièce vers les locaux de circulation (couloirs),
- Dans la pièce comportant la cheminée si elle est séparée des locaux de circulation (porte, cloison) de façon à transférer les débits des autres pièces équipées de bouche de diffusion.

Si les locaux de circulation, joignant les pièces équipées de bouches à la pièce comportant la cheminée, intègrent eux même des séparations, ces dernières devront comporter des retours d'air.

Les retours d'air nécessaires au bon fonctionnement du système RAC lui sont propres et sont donc complémentaires à ceux nécessités par la ventilation des locaux.

Les retours d'air peuvent être mis en œuvre soit à partir de détalonnages de portes soit à partir de grilles positionnées au droit des portes ou des cloisons.

Les sections de retour d'air doivent être dimensionnées en fonction du débit à transférer :

	50 m³/h		60 m³/h		70 m³/h	
Nb bouche de diffusion	Section S1 cm²	Section S2 cm²	Section S1 cm²	Section S2 cm²	Section S1 cm²	Section S2 cm²
1	0	70	0	90	0	120
2	0		0		60	
3	120		190		250	
4	200		290		380	
5	350		460		580	
6	500		630		770	
7 et plus	650		810		970	
S1 : Section de retour d'air où est installé l'insert						
S2 : Section de retour d'air dans les pièces desservies par une bouche de diffusion						

Les sections sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

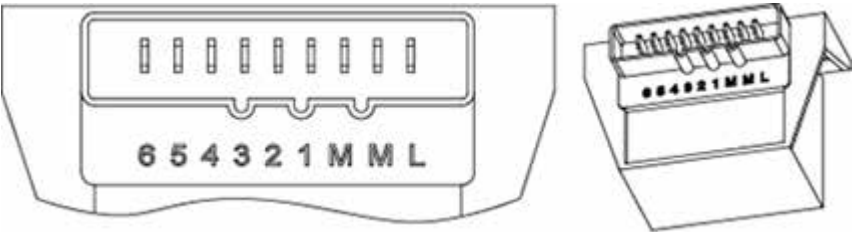
- Surpression maximale (liée à la distribution d'air chaud) dans les pièces distribuées de 2 Pa
- Ces sections tiennent compte d'un détalonnage des portes existant de 80 cm2 à vérifier lors de la mise en œuvre

3.10 Groupe de soufflage

Le distributeur d'air chaud RAC doit être installé :

- A l'abri des intempéries (combles, local technique)
- En dehors, de la hotte de la cheminée
- Sur un support stable et incombustible
- Le plus près possible du foyer (voir conduit de puisage)
- Sans être recouvert d'un quelconque matériau afin de permettre le refroidissement du moteur
- Sans être en contact avec un quelconque produit combustible

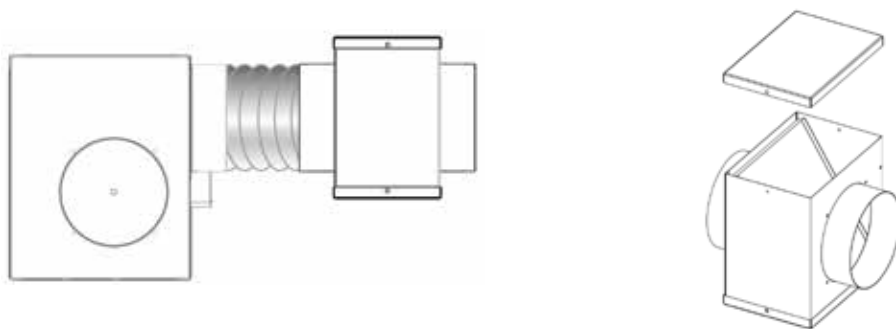
Le groupe de soufflage comportant 6 vitesses, il faut choisir le couple de vitesses le plus adapté au nombre de bouches. Le tableau ci-dessous donne une indication mais le choix des 2 vitesses peut être modifiée pour coller au mieux aux attentes des utilisateurs. Sur le groupe de soufflage, la sélection des 2 vitesses se fait au niveau de l'autotransformateur accessible par le panneau (4). Initialement, les vitesses raccordées en usine sont V2 (borne 2) pour la grande vitesse et V5 (borne 5) pour la petite vitesse. Il suffit alors de raccorder ces 2 cosses dans les positions qui conviennent à l'installation (voir tableau suivant).



Type de réseau	Nb de bouches	Couple de vitesses	
		Grande vitesse	Petite vitesse
Moyen	2 ou 3	V5	V6
	4 ou 5	V4	V6
	6 ou 7	V3	V5
	8	V2	V5
Accidenté	2 ou 3	V4	V6
	4 ou 5	V3	V6
	6 ou 7	V2	V5
	8	V1	V5
Préconisation des choix de vitesse			

3.11 Caisson de filtration

Le caisson de filtration doit être raccordé au groupe de soufflage RAC par une gaine (type conduit de distribution). Le réseau de distribution partira directement du piquage de sortie d'air chaud au moyen d'éventuels accessoires afin de s'adapter au diamètre. Le filtre doit être remplacé régulièrement (1 fois par an au moins), en veillant à le repositionner de façon identique et en utilisant exclusivement le filtre recommandé par nos soins.



3.12 Récepteur RF

Le récepteur peut être installé à proximité du groupe de soufflage ou dans un local technique. Il doit être fixé sur un support (après avoir retiré le couvercle, les 2 trous de fixation deviennent accessibles). **Il est impératif de ne pas le monter directement sur le groupe RAC.**

3.13 Kit d'amenée d'air extérieur

Cet accessoire est optionnel (non fourni avec le RAC RUBIS). Le kit comprend :

- 1 té de mélange
- 1 conduit
- 1 grille

Le té de mélange est positionné en amont du groupe RAC sur le conduit de puisage, il est également raccordé à la grille de prise d'air extérieur. Ce système assure un apport d'air neuf permanent de l'ordre de 40%. **Il est obligatoire si le logement est équipé d'une VMC autoréglable ou hygroréglable.**



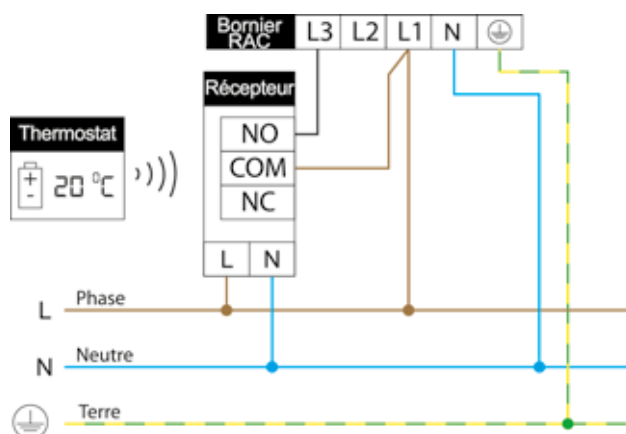
4 RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE

Il est rappelé que l'installation électrique doit être conforme à la norme (NFC 15-100) et notamment, un moyen de déconnexion doit être prévu dans les canalisations fixes conformément aux règles d'installations.

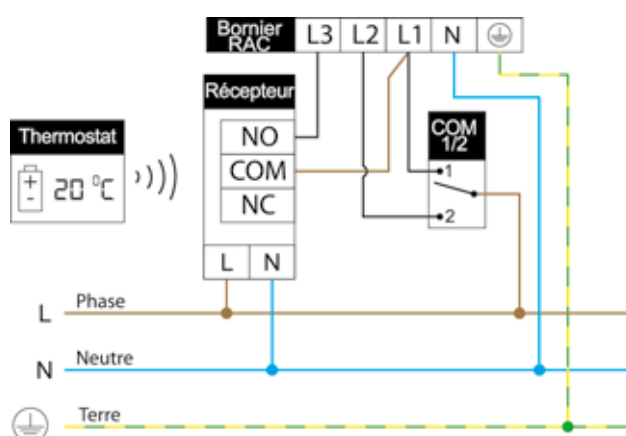
- Au préalable, démonter les capots du boîtier (5) et du récepteur (13) afin d'accéder aux bornes de raccordement électriques.
- Equiper le récepteur (13) avec les presses étoupes fournis.



- Procéder au raccordement électrique conformément au schéma ci-dessous en veillant à respecter scrupuleusement la polarité phase / neutre.



- Un commutateur COM 1/2 (non fourni) peut compléter l'installation pour permettre de forcer la grande vitesse sans intervenir sur le thermostat. Dans ce cas, le thermostat ne contrôlera le RAC que si le commutateur est en position petite vitesse, le raccordement électrique devient celui ci-dessous :



5 RÉGLAGE DU THERMOSTAT ESCLAVE

Le thermostat utilise une transmission par radio fréquence, ce qui le rend facilement transportable dans l'habitation. Il permet de gérer les 2 vitesses de fonctionnement du RAC tout en étant un thermostat esclave. En effet, si le thermostat maître (généralement réglé sur environ 45°C) n'autorise pas le fonctionnement du groupe RAC, le thermostat esclave est sans effet. Un paramétrage du thermostat esclave est nécessaire.

5.1 Premier démarrage

Configurer l'horloge :

- Configurer le format 24H ou 12H avec ▲▼, puis OK
- Configurer l'heure avec ▲▼, puis OK
- Configurer les minutes avec ▲▼, puis OK

L'écran affiche OFF et l'horloge

5.2 Mode OFF

La fonction antigel est active. Presser pendant 3 secondes :

- ▼ pour configurer l'horloge comme ci-dessus
- ▲ pour configurer le mode saison (été/hiver)
- ◀ pour passer de OFF au mode de fonctionnement et vice-versa

5.3 Mode de fonctionnement

La température ambiante mesurée est toujours au premier plan.

- Presser OK pour afficher, en haut à droite, l'horloge ou la température configurée.
- Presser ► pour choisir les modes AUTO, MAN et MAN ECO

5.4 MANU & MANU ECO

Presser ▲▼ pour modifier les valeurs de température configurées et mémorisées.

- MAN : température de confort.
- MAN ECO : température économique

5.5 AUTO

Dans la partie inférieure, l'écran affiche :

- ■ heures configurées à la température de confort (T1).
- □ heures configurées à la température économique (T2)

La température T1 ou T2 dépend du programme horaire mémorisé et change automatiquement.

5.6 Programmation horaire

Depuis le mode AUTO, presser ▼ pendant 3 secondes, le créneau horaire actuel s'affiche en haut à droite. SET et le symbole ■ associé au créneau horaire clignotent. Configurer la température pour chaque heure du jour :

- Presser ▲ pour affecter la température T1 au créneau horaire
- Presser ▼ pour affecter la température T2 au créneau horaire
- Presser ◀▶ pour se déplacer d'heure en heure sans modifier la configuration
- Presser OK pour confirmer le programme
- Régler T1 à l'aide ▲▼ puis confirmer avec OK
- Régler T2 à l'aide ▲▼ puis confirmer avec OK

5.7 Mode saison hiver ❄

La température T1 > T2 et si la température ambiante est inférieure à la température configurée, le système est en demande de chauffage et le thermostat affichera 🔥.

5.8 Mode saison été ☀

La température T1 < T2 et si la température ambiante est supérieure à la température configurée, le système est en demande de climatisation et le thermostat affichera 🌬.

5.9 Menu installateur

Depuis le mode OFF, presser OK pendant 10 s pour accéder au menu installateur.

- Presser ◀▶ pour choisir les options
- Presser ▲▼ pour modifier les valeurs
 - AF : seuil de température antigel (6°C par défaut)
 - HYS : écart de température (0.2°C par défaut)
 - OFS : correction offset de température (0°C par défaut)
 - °C : sélection des degrés Celsius ou Fahrenheit
 - CLR : sélectionner YES et attendre 4 secondes pour réinitialiser l'appareil aux valeurs d'usine
- Presser OK pour sortir du menu

5.10 Appairage thermostat / récepteur

Le thermostat et le récepteur sont déjà appairés. Au cas où il serait nécessaire de répéter l'opération, procéder comme suit :

- Alimenter le récepteur
- Presser environ 5 secondes le bouton 14 jusqu'à ce que son voyant s'allume et devienne rouge
- Suivre les instructions du thermostat
- Attendre que le voyant du récepteur clignote en vert jusqu'à ce qu'il cesse. La procédure est ainsi terminée.

5.11 Signaux lumineux

- Eteint : récepteur éteint
- Vert fixe : récepteur opérationnel
- Rouge fixe : appairage en cours
- Vert clignotant : appairage terminé
- Vert / rouge clignotant : la communication entre récepteur et thermostat est interrompue depuis plus d'une heure. Le fonctionnement reviendra à la normale quand la communication sera rétablie

5.12 Réglages pour le fonctionnement avec le groupe RAC

Les réglages évoqués ci-dessous s'appuient sur les consignes présentées avant dans cette même section :

- Régler l'horloge
- Sélectionner le mode hiver
- Sélectionner le mode de fonctionnement selon les habitudes de vie et d'utilisation du foyer (AUTO, MANU ou MANU ECO)
- En fonction du choix fait ci-dessus, régler les températures T1 et T2.

6 MISE EN SERVICE

Une fois le système installé en conformité avec les indications de cette notice, des réglages de débit doivent être réalisés. A l'issue de la mise en service, une réception de travaux doit être effectuée.

6.1 Dispositions préalables

- Positionner le groupe de soufflage en grande vitesse à l'aide du commutateur ou du thermostat.
- Régler toutes les bouches de diffusion à leur ouverture maximum.
- Fermer les portes des pièces et des locaux de circulation.
- Mettre le foyer en fonctionnement. Au bout de quelques minutes, le système RAC s'enclenchera.

6.2 Equilibrage des débits

Il est préférable d'avoir recours à un débitmètre ou tout autre moyen indirect de mesure pour connaître les débits individuellement par bouche.

- Commencer par faire un relevé des débits à chaque bouche. Il est probable qu'il révèle des débits supérieurs aux bouches les plus proches du poêle.
- Agir sur les bouches à débit supérieur en limitant légèrement leur ouverture. Chaque nouveau réglage influe l'installation toute entière, il est donc préférable pour chacun d'eux de procéder à un nouveau relevé de débit complet. Progressivement, les bouches les plus près et les plus éloignées du poêle tendront vers un débit sensiblement identique.

La valeur du débit d'équilibrage (de 50 à 70 m³/h) dépend du groupe de soufflage, du nombre de bouches et de la taille du réseau (aspiration + distribution).

7 UTILISATION

L'intérêt du pilotage par thermostat est d'adapter le débit au besoin. Le thermostat se placera dans la pièce où il est préférentiellement souhaité d'atteindre la température de confort :

- Pièce la plus éloignée du foyer ou la plus défavorisée thermiquement
- Pièce principalement occupée

Le groupe délivre alors son débit de grande vitesse et une fois la température souhaitée atteinte, il passe en petite vitesse pour entretenir l'ambiance. Le thermostat peut ensuite être déplacé pour ajuster la température d'autres pièces. Le thermostat agissant sur le débit global du ventilateur, l'ajustement d'un niveau de température dans une pièce influence naturellement les autres pièces avec plus ou moins d'importance. Également, l'ajustement de la température grâce à un tel système n'est permis que si les déperditions thermiques du bâtiment puissent être compensées par l'installation d'air chaud. Dans le cas contraire, un système de chauffage complémentaire sera nécessaire.

Le bon fonctionnement du système RAC nécessite que l'insert fonctionne à puissance nominale, un fonctionnement de l'insert en allure réduite n'est pas recommandé. Le fonctionnement du système RAC est automatique et doit être en service dès lors que l'insert est utilisé. Le réglage des bouches ne doit pas être modifié. L'installation peut être complétée par un dispositif de sécurité contre les risques d'intoxication au monoxyde de carbone CO.

8 ENTRETIEN

Le bon fonctionnement, sans interaction, de l'évacuation des fumées et du système RAC ne peut être assuré que sous réserve d'une utilisation normale de l'insert et d'un entretien régulier, par un professionnel qualifié (insert, conduit de fumée, conduit de raccordement, conformément à la réglementation et aux dispositions des normes NF DTU 24.1 et 24.2).

Par ailleurs, le système RAC nécessite en entretien au minimum annuel qui consiste à :

- Vérifier l'état général du groupe de soufflage et son raccordement électrique,
- Vérifier l'état général du réseau, l'étanchéité des raccordements,
- Nettoyer la turbine du groupe de soufflage, la grille de refroidissement du moteur,
- Nettoyer l'éventuel le capteur de CO (monoxyde de carbone),
- Nettoyer les bouches de diffusion,
- Nettoyer les grilles de convection de la hotte.

9 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est conforme à la directive « DEEE ». En fin de vie, le caisson de VMC ne doit pas être traité avec les déchets ménagers. En tant qu'utilisateur final vous avez la responsabilité de le déposer dans un centre de recyclage prenant en charge les appareils électriques et électroniques ou de l'apporter au commerçant lors de l'achat d'un nouveau produit. Pour de plus amples informations adressez vous à votre municipalité ou à votre magasin distributeur. Votre geste contribue à la préservation de l'environnement.



FR

Cet appareil
se recycle

À DÉPOSER
EN MAGASIN



À DÉPOSER
EN DÉCHÈTERIE

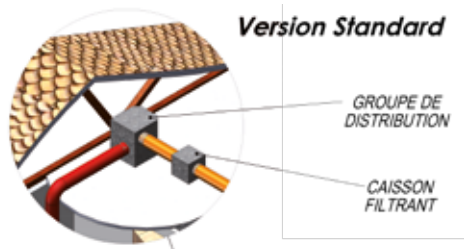
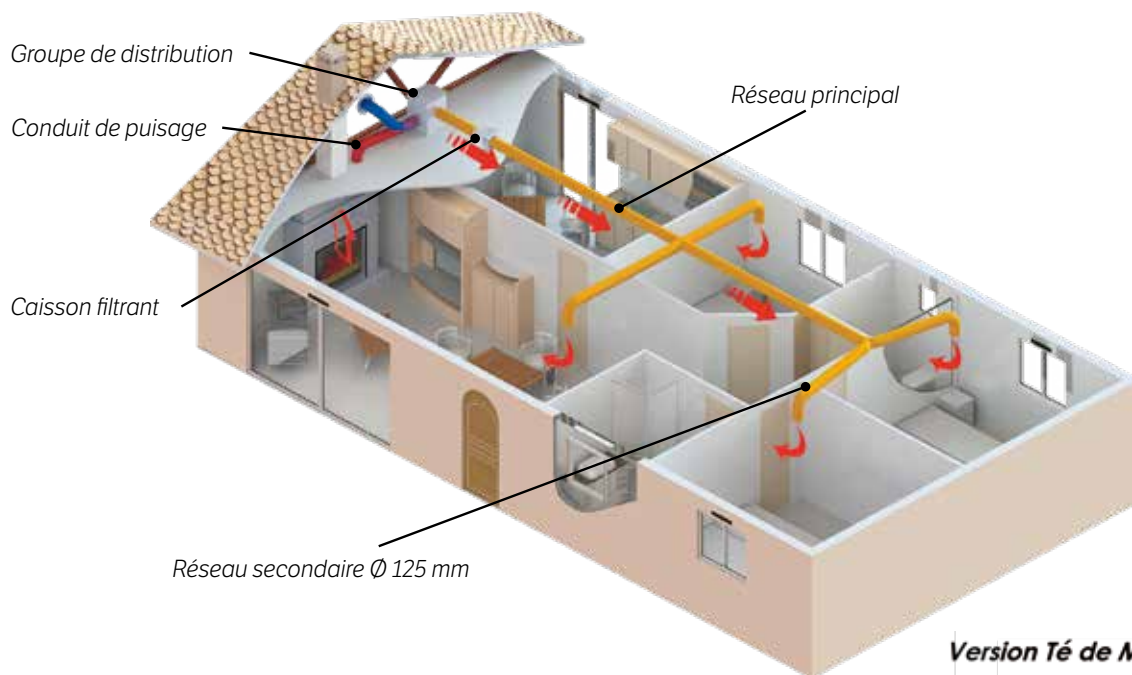


Points de collecte sur www.quefairedemesdechets.fr
Privilégiez la réparation ou le don de votre appareil !

10 GARANTIE

La garantie se limite au seul remplacement des pièces reconnues défectueuses par notre SAV. En cas de mauvais fonctionnement, rapporter l'appareil accompagné de son justificatif d'achat à votre distributeur. La garantie ne couvre pas les dysfonctionnements dus au non-respect des consignes de la présente notice. **GARANTIE DE 5 ANS** sauf conditions particulières (voir sur l'emballage ou votre distributeur).

Les pièces détachées concernant ce produit seront disponibles pour une durée de **10 années** à compter de la date d'achat. Pour le service après vente (SAV) adressez vous à votre installateur, distributeur ou prenez contact avec notre SAV : EOLIANCE RESIDENTIEL Sce SAV - Chez Pôle Position - ZAC de l'Orchidée - Avenue de l'Europe - 18570 La Chapelle St-Ursin
E-mail : sav-ere@eoliance.com



Version Té de Mélange

